

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

22513

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 20.6.B Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DOURRHAM Ahmed

Date de naissance : 25/12/1951

Adresse : 57 Rue Chakik Nouamane, Apt 13

Résidence le TRIS BEAU-SEJOUR CASABLANCA

Tél. : 06.22.79.03.83 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés.
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Date de consultation : _____

Nom et prénom du malade : Douffia m Ahmed Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Agathia oualane

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 10/01/2020

Signature de l'adhérent(e) : LSB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 JAN 2020	—	—	300 DH	Dr. Loubna KHAYAT OPHTALMOLOGISTE 135 Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfa, El Bage N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 12 89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ORIENT 13, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca Tél: 05 22 36 75 51	10/01/20	2146,60
PHARMACIE DE L'ORIENT 13, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca Tél: 05 22 36 75 51	10/01/20	49,60

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
<img alt="Dental chart showing upper and lower arches with numbered teeth from 1 to 8. A vertical axis is labeled H at the top, D on the left, G on the right, and B at the bottom. A horizontal axis is labeled A on the left, C in the center, and E on the right				

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca

Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 10/11/2002

الدكتورة لبني خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العين

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

دار البيضاء في:

29.40x2
1) Chitosan 2) Colloïde 3) Acetyl
44.40x2
4) Cellulose 5) Acetyl
99.00 6) Acetyl

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH

AMM. Maroc
N° 116 CMP/21/NCV
Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N° 1, 27182
Bouskoura - MAROC

AMM. Maroc
N° 116 CMP/21/NCV
Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N° 1, 27182
Bouskoura - MAROC

CELLUVISC® 4mg/0.4ml
Collyre en récipient unidose

6 118001 030095

PPV:44DH40

Distribué par les laboratoires AFRIC-PHAR

05 22 95 12 89 : تلفون

CELLUVISC® 4mg/0.4ml
Collyre en récipient unidose

6 118001 030095

PPV:44DH40

Distribué par les laboratoires AFRIC-PHAR

235 ,Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tel: 05 22 95 12 89

235, شارع يعقوب المنصور - قامة 21

الطبقة العلوية - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Aôut Casablanca
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 10/01/2020

رخصة السياقة

الدار البيضاء في

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

49.60.

92 - DAKRA ALI

Unit 2



Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

صيدلية الشرق
PHARMACIE DE L'ORIENT
Mme LAKHSASSI TABBARA Latifa
213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 36 75 51